

Motion : Droits et libertés

En matière de politique migratoire, le gouvernement a choisi - contrairement aux engagements de la campagne présidentielle - de durcir encore et à marche forcée une politique pourtant déjà peu favorable à l'accueil des migrants et souvent peu soucieuse du respect des droits fondamentaux, y compris de ceux des mineurs.

La circulaire Collomb du 12 décembre dernier porte gravement atteinte à l'hébergement d'urgence comme à Calais lors de la traque des migrants devant la gare de Calais le 2 janvier dernier, puisqu'elle prévoit l'envoi d'équipes mobiles dans ces centres d'hébergement afin de trier les « bons » migrants des expulsables. Elle laisse augurer d'un projet de loi asile et immigration (prévu pour mars) particulièrement répressif.

La loi anti-terroriste entrée en vigueur le 1 novembre 2017 constitue quant à elle, une atteinte au droit syndical dans la mesure où elle permet l'interdiction de rassemblement et de manifestation dès lors qu'il y a suspicion de menace terroriste.

Vote : unanimité